

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Décision DB 2024-044

Horaires estivaux des déchetteries de Chalabre et de Quillan

Date de convocation : 26/06/2024	Liste des délibérations affichées le : 28.06.2024	
Membres en exercice : 10	Présents : 5 à l'ouverture de la séance	
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Autres absents : 0	Votants : 5

Présents : Francis SAVY, Elvire ANDREWS, Christian SOULA, Mohamed EL HABCHI et Bernard VAQUIÉ.

Procurations : Néant

Excusés : Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Jacques GALY, Jacques MAMET et Alfred VISMARA,

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Elvire ANDREWS

En raison de probables épisodes de fortes chaleurs au cours des mois de juillet et août et de la configuration des déchetteries de Chalabre et de Quillan qui offre peu de solutions de protection, il est proposé le fonctionnement en journée continue.

Cette organisation pourra être prolongée ponctuellement au cours du mois de septembre sous réserve de l'accord de la Direction.

Le Bureau,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant création de la Communauté de communes des Pyrénées audoises,

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 juillet 2020 n°DC 2020-047 portant délégations au Bureau,

Après en avoir délibéré,

Membres présents	5	Suffrages exprimés	5
Retraits avant vote	0	Pour	5
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

- **MODIFIE** les horaires d'ouverture pour les mois de juillet et août et, en cas d'épisodes caniculaires tardifs, avec accord de la Direction, en septembre :
 - **Déchetterie de Chalabre :**
 - **Mardi à vendredi : 8H – 13H30**
 - **Samedi : 8H – 12H**
 - **Déchetterie de Quillan :**
 - **Lundi et samedi : 7H – 12H**
 - **Mardi à vendredi : 7H – 14H30**

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ *de sa transmission en sous-préfecture le 04.07.2024*
- ❖ *et de sa publication le 04.07.2024*